

Le pouvoir disciplinaire

Objectifs

Maîtriser le cadre juridique du pouvoir disciplinaire – Caractériser une faute – Appliquer la procédure disciplinaire adaptée

Contenu

Approche pédagogique & Evaluation

1 – CONNAITRE LE CADRE JURIDIQUE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE

- Définition du pouvoir disciplinaire
- Cadre légal et conventionnel
- Le règlement intérieur

2 – CARACTERISER UN COMPORTEMENT FAUTIF

- Qu'est-ce qu'une faute ?
- Les différents types de faute
- Comment qualifier la faute

3 - APPLIQUER UNE SANCTION DISCIPLINAIRE

- L'échelle des sanctions
- Les sanctions interdites
- Le choix de la sanction disciplinaire

4 – METTRE EN ŒUVRE LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

- Engager la procédure disciplinaire
- Procédure normale
- Procédure simplifiée
- Focus : la mise à pied à titre conservatoire

Formation groupe (possibilité individuel)

- ⇒ **Evaluation en amont** : un entretien téléphonique individuel de 30 mn ou un questionnaire en amont de la formation pour évaluer le niveau de connaissances, définir les attentes des participants et les objectifs à atteindre.
- ⇒ **Une formation en présentiel de 1 jour** en s'appuyant sur les besoins détectés et les attentes exprimées en amont, afin que chacun se sente entendu, en favorisant la synergie entre les participants, à partir des expériences de chacun par:
- des mises en situations, autodiagnostic afin que chacun expérimente la méthode, les techniques et les comportements abordés,
 - des travaux individuels, en binômes ou sous groupes pour réfléchir et partager les points de vue, les connaissances, les outils.

Le pouvoir disciplinaire

Approche pédagogique & Evaluation

- **Rédaction de documents et supports écrits suite à chaque session**, reprenant les apports pédagogiques et les objectifs
- **Une évaluation à chaud par les participants au terme de la session en présentiel avec bilan collectif et/ou individuel.**
- **Une évaluation à froid,**
 - un entretien téléphonique à l'initiative du salarié 3 à 6 mois après la formation (ou une évaluation à froid pour le Manager (N+1) du/des stagiaire(s))

Attestation de formation

Pré- requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Public

Responsables RH, Assistants RH, Responsables d'équipes, managers...

Effectif : 8 stagiaires maxi

Délai d'accès : 3 semaines avant le démarrage de la formation

Intervenant

Consultante RH.

Durée Référence

1 jour (7h)
Selon diagnostic

RH- 004
Présentiel ou distanciel
(individuel – groupe)